

# DELIBERATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20170403-2017-09-BF

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du jeudi 30 mars 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017_9</b>
<b>Date de convocation : vendredi 24 mars 2017</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2017

Publication : 03/04/2017

Pour l'autorité compétente  
par délégation



## Objet : Approbation du Compte de gestion 2016

**Secrétaire de séance** : Danielle GUIGNARD

**Président** : Christian GROSSAN

**Région** : Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix ; pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX), Anne-Marie FORGEOUX (3 voix), Conseillère régionale, titulaire, présente ;

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, absent (2 voix) ;

**Communauté de communes du Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix), Emmanuel Molle, conseiller communautaire, titulaire, absent (1 voix) ;

### **Communes** :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, absent (pouvoir à Jacques BONNARDEL) ;
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;
- **Arvieux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN) ;
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER Conseiller municipal, excusé ;
- **Eygliers** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;
- **Guillestre** : Bernard LETERRIER, Maire, présent ;
- **Molines-en-Queyras** : Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Catherine BLANC-DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée ;
- **Ristolas** : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée (donne pouvoir à Alain BLANC), Louis BUES, Délégué, excusé.
- **Saint Véran** : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, présente.

Après s'être fait présenté le compte de gestion 2015 dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ; après s'être fait présenté le budget primitif 2016 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites afin de passer ces écritures ;

Considérant la régularité des écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclarées sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

**Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 30 mars 2017, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice : 24  
Nombre de suffrages : 30  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de membres représentés : 4

**Nombre de suffrages exprimés :**  
Votes Contre : 0 Pour : 24  
Abstentions : 0

**- D'adopter le compte de gestion 2016.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Président,  
Christian GROSSAN**